
AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Assistance technique pour l'opérationnalisation de la gouvernance partenariale et décentralisée du dispositif national de formation professionnelle et de l'emploi en Tunisie

Il convient de noter que l'attribution du marché est subordonnée à la conclusion préalable d'un avenant de prolongation de la convention de financement du programme « Initiative régionale d'appui au développement économique durable (IRADA)¹».

Cette condition n'a pas d'incidence sur les éléments de la procédure d'appel d'offres (tel est le cas, par exemple si le budget initialement prévu est différent ou si le calendrier de mise en œuvre, sa nature ou ses conditions sont modifiés). Si cette condition n'est pas remplie, le pouvoir adjudicateur peut, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure d'attribution, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

1. Référence

EuropeAid/139242/ IH/SER/TN

2. Procédure

Restreinte

3. Intitulé du Programme

Programme « Initiative régionale d'appui au développement économique durable (IRADA)»
ENI/2015/038-411

4. Financement

Convention de Financement : N° ENI/2015/038-411

5. Pouvoir adjudicateur

Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI)

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Type de marché

Prix unitaires

7. Description du marché

¹ https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/1c_2015_5527_f1_annex_fr_v2_p1_819784.pdf

Le marché s'inscrit dans le cadre du programme de coopération IRADA et concerne notamment l'amélioration de la qualité et la pertinence de l'offre de formation initiale, continue et des services d'accompagnement à l'emploi afin de mieux répondre aux besoins du marché national et international.

OS 2 : *Améliorer la qualité et la pertinence de l'offre de formation initiale, continue et des services d'accompagnement à l'emploi afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail national et international.* Dans le cadre de cet objectif, des **projets de formation professionnelle** vont être **conçus et mis en œuvre en concertation entre les acteurs privés et publics pour répondre aux besoins des régions ciblées** (Gabès, Médenine, Gafsa, Kasserine, Sfax, Sidi Bouzid, Bizerte et Jendouba).

Dans le cadre du présent marché, il s'agira de **s'inspirer** des leçons apprises à l'occasion de la préparation et de la mise en œuvre **de ces projets pour accompagner l'évolution de la gouvernance et du pilotage des dispositifs régionaux de la formation professionnelle et de l'emploi.**

OS 3 : *Pérenniser la participation structurée des acteurs régionaux au développement du secteur privé et à la gouvernance de la formation professionnelle,* en opérationnalisant un **nouveau système de gouvernance** simplifiant l'architecture institutionnelle et **laissant plus d'autonomie aux structures locales de formation et d'emploi.**

Le présent marché vise à mobiliser une expertise hautement qualifiée (principale et non principale) pour assister l'ensemble des parties prenantes du dispositif national de formation professionnelle et de l'emploi tunisien, aux niveaux régional et central dans les domaines suivants :

- *la consolidation des analyses- diagnostic* de la gouvernance et du fonctionnement du dispositif de la formation professionnelle et de l'emploi au niveau central et dans les 8 gouvernorats ciblés par le programme;
- *l'identification des besoins d'appui et de renforcement de capacités* pour :(i) l'opérationnalisation d'une gouvernance décentralisée des dispositifs régionaux de la formation professionnelle et de l'emploi dans 8 gouvernorats ciblés; (ii) la réalisation et la réussite des projets de développement économique et social et notamment de ceux appuyés sous forme de subventions par les composantes « secteur privé » et « formation professionnelle » d'IRADA ;
- *l'opérationnalisation des nouvelles pratiques de gouvernance au niveau régional* : renforcement des capacités des parties prenantes et appui aux plateformes de dialogue public-privé mises en place dans le cadre du programme IRADA, ainsi qu'aux partenaires sociaux et aux organisations professionnelles et consulaires dans le cadre de l'évolution de leur rôle dans le dispositif ;
- *la mise en œuvre de l'autonomisation des centres de formation* : appui à la réalisation partenariale de projets sélectionnés pour l'amélioration de la réactivité, de la pertinence et de la qualité de la formation professionnelle et répondant à des besoins de développement des compétences portés localement et régionalement, notamment par le secteur économique privé.

8. Nombre et intitulé des lots

Un seul lot

9. Budget maximal

2 200.000 EUR

10. Prestations additionnelles

Le pouvoir adjudicateur peut, s'il le juge opportun, étendre la durée du projet et/ou la portée du marché sous réserve de disponibilité budgétaire à concurrence du montant estimé d'environ 1.100.000 EUR. Toute reconduction du marché est subordonnée à l'exécution satisfaisante des tâches par le contractant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Éligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques ressortissantes de, et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) qui sont effectivement établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions définis par le règlement (UE) n° 236/2014 énonçant les règles et modalités communes de mise en œuvre des instruments applicables au programme d'aide au titre duquel le marché est financé (voir également le point 29 ci-après). Par ailleurs, la participation est ouverte aux organisations internationales.

Pour les candidats et soumissionnaires du Royaume-Uni: Il convient de souligner qu'à compter du retrait du Royaume-Uni de l'Union, les règles d'accès aux procédures de passation de marchés de l'Union pour les opérateurs économiques établis dans des pays tiers s'appliqueront aux candidats et soumissionnaires du Royaume-Uni, selon le résultat des négociations. Si cet accès n'est pas prévu par les dispositions légales en vigueur, les candidats et soumissionnaires du Royaume-Uni pourraient être écartés de la procédure de passation de marché.

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne ferait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront rejetées.

14. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires retenus sur la liste restreinte.

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte, sauf si le pouvoir adjudicateur l'autorise au

préalable (voir le Guide Pratique PRAG section 2.4.3). Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Les candidats doivent joindre à leur formulaire de candidature une déclaration signée (incluse dans le formulaire type de candidature) attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées au point 2.3.3 du Guide Pratique.

16. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur la base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à présenter une offre détaillée dans le cadre du présent marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur pourra inviter les candidats qui satisfont aux critères, à présenter une offre.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

15 mai 2018.

19. Date pour le début d'exécution du marché

1^{er} octobre 2018.

20. Période de mise en œuvre des tâches

36 mois, sous réserve de la prolongation de la durée de mise en œuvre opérationnelle du programme par avenant à la convention de financement objet de la clause suspensive. La durée actuelle est de 16 mois.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition expresse contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques ni aux sociétés unipersonnelles qui travaillent en tant que sous-traitants.

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de soumission). Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie. La période de référence qui sera prise en considération couvrira les trois dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés (2014-2015-2016).

- 1.1 Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire doit être supérieur ou égal à 1.000.000 EUR (sur les 3 derniers exercices clos).
- 1.2 Le rapport de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme) pour le dernier exercice clos doit être d'au moins 1. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (à préciser en fonction de la rubrique 4 et 5 du formulaire de soumission). La période de référence couvrira les trois derniers exercices clos (2014-2015-2016).

- 1) Le candidat (ou le consortium, le cas échéant) emploie durant l'exercice en cours **et** les trois derniers exercices clos au moins 10 personnes de manière permanente;
- 2) Au moins 5 personnes faisant partie des effectifs permanents du candidat (ou du consortium, le cas échéant) travaillent actuellement ou ont travaillé durant les trois derniers exercices clos dans les domaines en rapport direct avec les domaines du présent marché tels que :
 - L'accompagnement pour la réorganisation des dispositifs de formation professionnelle pour les rendre plus flexibles et efficaces.
 - L'accompagnement pour la mise en place des dispositifs d'information et d'orientation professionnelle.
 - L'accompagnement pour la mise en place des dispositifs cohérents pour l'analyse des besoins en compétences de l'économie.
 - La mise en place des dispositifs de suivi de l'insertion des diplômés.
 - La mise en place des systèmes d'assurance qualité dans les dispositifs de la formation professionnelle.

3) Capacité technique du soumissionnaire (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de soumission). La période de référence couvrira la période suivante : du 15/02/2013 au 15/03/2018.

- 1- Le candidat a mis en œuvre au moins **trois marchés de services dont le budget est égal ou supérieur** à celui du présent marché. La part assurée par le candidat pour chacun des marchés devra être égale ou supérieure à 500.000 EUR
- 2- Le candidat a mis en œuvre au moins un marché de services d'un montant égal ou supérieur à 1.000.000 EUR dans les domaines liés au gouvernance et au pilotage de la FP dans un contexte de réforme comportant un volet déconcentration ou/et décentralisation territoriale et en ayant réalisé l'essentiel de ses travaux au niveau des territoires. La part assurée par le candidat devra être égale ou supérieure à 500.000 EUR

Une expérience antérieure qui aurait abouti à une rupture de contrat et une résiliation de la part d'un pouvoir adjudicateur, ne peut pas être utilisée comme référence.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur

économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les travaux ou fourniront les services pour lesquels ces capacités sont requises. En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminées pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants (dans l'ordre):

- 1) Le plus grand nombre de marchés répondant au critère 21.3.1.
- 2) S'il y a plusieurs candidatures avec le même nombre de marchés, tel que visé au critère 21.3.1, ci-dessus, le critère décisif sera le montant total en euros des marchés répondant au critère 21.3.2.

22. Critères d'attribution

Meilleur rapport qualité-prix.

CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

15 mars 2018 à 17h30 (heure locale) au plus tard.

Il ne sera pas tenu compte des candidatures reçues après la date limite.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission standard pour les procédures négociées concurrentielles en respectant son modèle et ses dispositions. Ce formulaire est disponible à l'adresse Internet suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=B>

La candidature doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection, sur la base du modèle disponible à l'adresse internet suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A>

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur:

- SOIT par **courrier recommandé** (service postal officiel), à l'adresse suivante:

*M. Mohamed DORAA, Responsable National du Programme IRADA
Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI)
98 Avenue Mohamed V – 1002 Tunis Belvédère - Tunisie*

- SOIT par **porteur** (notamment les services de messagerie express) déposant **directement** la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante:

*M. Mohamed DORAA, Responsable National du Programme IRADA
Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI)
98 Avenue Mohamed V – 1002 Tunis Belvédère - Tunisie
Heures d'ouverture : **08h30 – 17h30 – du lundi au vendredi***

Dans ce cas, l'accusé de réception atteste du respect de la date limite de réception des offres.

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée dans la candidature.

26. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point 8 des instructions aux soumissionnaires. L'enveloppe extérieure (et l'enveloppe intérieure pertinente au cas où une telle enveloppe est utilisée) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Date de publication de l'avis de pré-information

26 septembre 2017

29. Base juridique

Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant les règles et modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure et l'Instrument Européen de Voisinage (ENI) – voir annexe A2 du Guide pratique.